

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 16 septembre 2021, à compter de 13 h 15, via Teams.

Dans le contexte de la COVID-19 et conformément à l'arrêté 2020-74 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 2 octobre 2020, cette séance s'est tenue sans la présence du public et enregistrée via Teams, pour diffusion ultérieure sur le site Internet de la CMQ. Les membres du conseil y ont pris part, délibérés et votés par tout moyen permettant de communiquer immédiatement entre eux.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Mario Fortier, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures (par vidéoconférence)
- M. le préfet Claude Lebel, MRC de La Jacques-Cartier (par vidéoconférence)
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec (par vidéoconférence)
- M. le préfet Harold Noël, MRC de l'Île-d'Orléans (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Steve Verret, Québec (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Patrick Voyer, Québec (par vidéoconférence)

Sont également présentes :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative (par vidéoconférence)
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière (par vidéoconférence)

Sont absents :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le conseiller Clément Genest, Lévis
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec

Période de recueillement et ouverture de la séance.

En l'absence du président de la CMQ, M. Gilles Lehouillier, vice-président, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2021-71

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
 - Retirer le point 4DG) 4 : Demande de modification à la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec

- Ajouter le point 4AT) 5 : Avis à la CPTAQ - Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour un projet de production horticole de la Ville de Lévis (dossier 432391)

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2021

Résolution n° C-2021-72

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2021.

Adoptée

Ressources humaines – Modifications au Plan d'effectifs

Résolution n° C-2021-73

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- De procéder à la modification du Plan d'effectifs de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) tel que présenté à l'annexe 1 et ce, à compter du 20 septembre 2021.
- De mandater la direction générale de la CMQ afin de poursuivre la réflexion sur les besoins en soutien administratif et proposer, le cas échéant, la création d'un poste mieux adapté lors d'une séance ultérieure du conseil.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée

Ressources humaines – Mesure disciplinaire

Résolution n° C-2021-74

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Patrick Voyer, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de la mesure disciplinaire imposée à un employé de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée

Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (SNUAT) – Commentaires de la CMQ sur le document de consultation

Résolution n° C-2021-75

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par M. Patrick Voyer, il est unanimement résolu :

- Dans le cadre de la consultation sur l'élaboration d'une Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (SNUAT) menée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - De prendre acte des commentaires de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) concernant les documents de consultation;
 - D'autoriser la direction générale de la CMQ à transmettre au MAMH les commentaires de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021

Responsable : Direction générale

Adoptée

États comparatifs des revenus et dépenses

Les états financiers comparatifs sont déposés.

Certificat de crédits pour l'exercice financier 2022

Le certificat de crédits pour l'exercice financier 2022 est déposé.

Trame verte et bleue métropolitaine - Phase 1 - Règlement d'emprunt et refinancement du prêt

Résolution n° C-2021-76

Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 662 800 \$ qui sera réalisé le 23 septembre 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Communauté métropolitaine de Québec souhaite emprunter par billets pour un montant total de 662 800 \$ qui sera réalisé le 23 septembre 2021, réparti comme suit :

Règlement numéro	Pour un montant de \$
2013-63	662 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Voyer, appuyé par M. Mario Fortier et unanimement résolu de :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 23 septembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 mars et le 23 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	128 100 \$	0,60 %
2023.	130 300 \$	0,80 %
2024.	132 600 \$	1,05 %
2025.	134 700 \$	1,30 %
2026.	137 100 \$	1,45 %
2026.	0 \$	(à renouveler)

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
 Responsable : Trésorerie

Adoptée

Trame verte bleue métropolitaine – Phase 1 - Règlement d'emprunt et refinancement du prêt

Résolution n° C-2021-77

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	16 septembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	23 septembre 2021
Montant :	662 800 \$		

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 septembre 2021, au montant de 662 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

128 100 \$	0,60000 %	2022
130 300 \$	0,80000 %	2023
132 600 \$	1,05000 %	2024
134 700 \$	1,30000 %	2025
137 100 \$	1,45000 %	2026

Prix : 98,91500

Coût réel : 1,55913 %

2 - CAISSE D'ÉCONOMIE DESJARDINS DU PERSONNEL MUNICIPAL (QUE)

128 100 \$	1,65000 %	2022
130 300 \$	1,65000 %	2023
132 600 \$	1,65000 %	2024
134 700 \$	1,65000 %	2025
137 100 \$	1,65000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,65000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

128 100 \$	1,73000 %	2022
130 300 \$	1,73000 %	2023
132 600 \$	1,73000 %	2024
134 700 \$	1,73000 %	2025
137 100 \$	1,73000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,73000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Dumoulin, appuyé par M. Steeve Verret, et unanimement résolu de :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Communauté métropolitaine de Québec accepte l'offre qui lui est faite de la FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 23 septembre 2021 au montant de 662 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2013-63. Ces billets sont émis au prix de 98,91500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Responsable : Trésorerie

Adoptée

Règlement décrétant un emprunt pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine – Phase 2

Résolution n° C-2021-78

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Patrick Voyer, il est unanimement résolu :

- D'adopter le règlement n° 2021-104 décrétant un emprunt de 5 millions de dollars afin de financer la contribution financière de la Communauté métropolitaine de Québec pour la réalisation et la mise en

valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine - Phase 2, conformément à l'annexe 2 du présent rapport décisionnel.

- De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, pour approbation, le règlement d'emprunt ainsi qu'une copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Règlement constituant un Fonds de développement pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine – Phase 2

Résolution n° C-2021-79

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'adopter le règlement n° 2021-105 constituant un Fonds de développement pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine – Phase 2, conformément à l'annexe 1 du présent rapport décisionnel.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Avis à la CPTAQ – Demande d'autorisation pour le pont de l'Île-d'Orléans (dossier 433030)

Résolution n° C-2021-80

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par M. Rémy Normand, il est unanimement résolu :

- D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) :
 - Que la demande d'autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ) au dossier 433030, visant d'une part, l'aliénation du lot 6 186 481, enclavé suite aux travaux, et d'autre part, l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots 6 186 462 et 6 186 464, à titre d'emprise routière pour l'approche sud du nouveau pont de l'Île d'Orléans d'une superficie de 13,73 hectares, est conforme aux stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire métropolitaines en vigueur;
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec appuie la présente demande du MTQ auprès de la CPTAQ pour les fins de ce projet.
- De transmettre à la CPTAQ, au MTQ et à la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans copie du présent rapport décisionnel et ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ - Demande d'exclusion de la zone agricole à Lévis (dossier 432030)

Résolution n° C-2021-81

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Communauté métropolitaine de Québec est favorable à la demande d'exclusion au dossier n° 432030 visant une partie des lots 2 359 603, 2 359 607, 2 359 608, 2 359 609, 2 359 610, 2 359 617, 2 359 619, 2 359 620, 2 360 445, 2 360 830 et 2 489 994 du cadastre du Québec, pour permettre des usages résidentiels, puisque celle-ci s'avère conforme aux stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire métropolitaines en vigueur.
- De transmettre à la CPTAQ et à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le règlement R.A.V.Q. 1403 de l'agglomération de Québec modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant une dérogation à l'égard de la plaine inondable (rue Saint-Paul)

Résolution n° C-2021-82

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement R.A.V.Q. 1403 adopté par l'agglomération de Québec intitulé « Règlement modifiant le règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant une dérogation à l'égard de la plaine inondable ».
- D'autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à délivrer et à transmettre à l'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi à l'égard de ce Règlement, la présente résolution faisant office de ce certificat.
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le règlement R.A.V.Q. 1404 de l'agglomération de Québec modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant une dérogation à l'égard de la plaine inondable (Promenade Samuel-de-Champlain)

Résolution n° C-2021-83

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Patrick Voyer, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement R.A.V.Q. 1404 adopté par l'agglomération de Québec intitulé « Règlement modifiant le règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant une dérogation à l'égard de la plaine inondable ».
- D'autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à délivrer et à transmettre à l'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi à l'égard de ce Règlement, la présente résolution faisant office de ce certificat.
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ - Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour un projet de production horticole de la Ville de Lévis (dossier 432391)

Résolution n° C-2021-84

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Communauté métropolitaine de Québec est favorable à la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture de la Ville de Lévis au dossier n° 432391, concernant 26,1 hectares sur le lot 2 845 536 du cadastre du Québec, puisque celle-ci s'avère conforme aux stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire métropolitaines en vigueur.
- De transmettre à la CPTAQ et à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord) – Documents pour la mise en œuvre et la révision

Résolution n° C-2021-85

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par M. Rémy Normand, il est unanimement résolu :

- De prendre acte des documents suivants :
 - *Rapport d'activités – Formations aux architectes*, réalisé par Chamard stratégies environnementales, daté de janvier 2021.
 - *Portrait des matières résiduelles du secteur CRD sur le territoire de la CMQ Rive-Nord*, réalisé par Stantec, daté de mai 2021.
 - *Étude de caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec*, réalisée par Chamard stratégies environnementales, datée de mai 2021.

- *Inventaire des quantités de matières résiduelles dans le cadre de la révision du PMGMR, réalisé par Argus Environnement, daté de septembre 2021.*
- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à diffuser ces documents.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Responsable : Environnement – Gestion des matières résiduelles

Adoptée

Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQ (Rive-Nord) 2016-2021 - Prolongement de l'échéancier pour la mise en œuvre des mesures

Résolution n° C-2021-86

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par M. Rémy Normand, il est unanimement résolu :

- De prolonger la mise en œuvre des mesures prévues au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) (Rive-Nord) 2016-2021 (PMGMR) jusqu'à l'entrée en vigueur du PMGMR révisé, au plus tard le 26 janvier 2024.
- D'informer l'ensemble des MRC et des municipalités composant la CMQ du prolongement de la mise en œuvre des mesures prévues au PMGMR.
- De mandater la Table de coordination et de la mise en œuvre du PMGMR afin de poursuivre la mise en œuvre des mesures du PMGMR et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur du PMGMR révisé.

Référence : Rapport décisionnel du 16 septembre 2021
Responsable : Environnement – Gestion des matières résiduelles

Adoptée

Bordereau d'information

- A) Contrats octroyés par le comité exécutif :
 - *Zones inondables - Cartographie des milieux humides potentiels pour 15 bassins versants sur le territoire de la CMQ - Octroi de contrat : Octroyer à la firme AECOM le contrat pour la réalisation de la cartographie des milieux humides potentiels pour 15 bassins versants sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, pour un montant de 88 543,78 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec la proposition technique et l'offre financière datées du 4 juin 2021 et la recommandation du comité de sélection. - **Résolution n° E-2021-76***
- B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1^{er} janvier au 31 août 2021
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 avril 2021
- D) 2021-09-09 – Note - Avis du gouvernement – Projet de règlement n° 2021-102

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Aucune question écrite du public n'a été transmise avant la tenue de la séance, tel qu'autorisé conformément à l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2021-87

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 40.

Adoptée

Les résolutions n^{os} C-2021-71 à C-2021-87 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE